

Convention « Egalité réelle » : les amendements mis en discussion par le pôle écologique du PS

L'objectif de notre parti doit être à ce stade de faire émerger des idées nouvelles et des orientations de transformation. Le texte soumis aux militants, que les représentants du pôle écologique ont voté au conseil national, constitue de ce point de vue une base de travail avec plusieurs points intéressants. Il faudra naturellement le confronter le moment venu aux marges de manœuvre réelles dont nous pourrions disposer.

Ce texte manifeste en revanche une sous-estimation très grande de la place de l'écologie dans la réduction des inégalités et des conséquences à tirer de la crise écologique sur nos propositions dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons décidé de diffuser un certain nombre d'amendements (cf. ci-dessous) que chaque adhérent, quelle que soit sa sensibilité, peut reprendre en totalité ou en partie dans les discussions dans les sections et les fédérations.

Les animateurs du pôle écologique du PS

Amendement n° 1

Exposé des motifs :

Il est souhaitable de mieux caractériser la nouvelle ambition assignée à l'action publique. Dans le cadre d'un Etat « prévoyant », nous devons insister sur son rôle préventif : il ne s'agit pas simplement prévoir... la réparation des dégâts, mais de les anticiper et les empêcher. S'agissant d'un texte sur l'égalité, il est en outre indispensable de citer les générations futures.

Texte :

Dans l'introduction, « 3) Un Etat prévoyant et stratège », après le premier paragraphe, introduire un nouveau paragraphe : « **Nous fixerons une nouvelle ambition à l'action publique : la priorité sera donnée à son rôle préventif pour réduire les inégalités à la source dans le système de production et de consommation, avec le souci de préserver les chances des générations futures** ».

Amendement n° 2

Exposé des motifs :

Notre première convention a fixé notre objectif : un nouveau modèle de développement économique, social et écologique. Ceci suppose la croissance du nécessaire à l'exclusion du superflu qui dilapide les ressources, produit du gaz à effet de serre et décuple les déchets.

Texte :

Dans l'introduction, « 2) de nouvelles marges de manœuvre », supprimer la deuxième phrase « la croissance entraînera aussi une hausse des recettes fiscales ».
Au II, A, 1), à la fin du 3^{ème} paragraphe, supprimer la phrase « C'est dans cette voie d'une croissance équilibrée... gains de productivité ».

Amendement n° 3

Exposé des motifs :

L'idée de revenu maximal admissible est dans un texte sur l'égalité réelle une exigence majeure dans un contexte où une petite minorité de très riche voit ses revenus augmenter fortement, et consomme en gaspillant de manière insensée. Nous devons au moins en citer la perspective.

Texte :

II, A, 2), après les deux premiers paragraphes : **« Ces mesures doivent s'intégrer dans une démarche plus globale concernant l'ensemble des revenus. Elles constituent une étape vers la perspective, que nous jugeons souhaitable, d'un revenu maximal admissible. Pour des raisons sociales, écologiques et républicaine, nous devons faire en sorte de garantir que les revenus les plus élevés consacrent le surplus au financement d'activités conformes à l'intérêt à long terme de la société ».**

Amendement n° 4

Exposé des motifs :

La partie du texte sur les transports est très en retrait par rapport à ce que le PS a déjà écrit sur ce sujet. C'est un des domaines où l'Etat préventif doit fortement monter en puissance.

Texte :

au II, C, 4) 1^{er} paragraphe, 1^{ère} ligne, ajouter après « système de transports » le mot « **collectifs** ». Dans le paragraphe suivant, remplacer les trois premières phrases par **« La politique des transports doit avoir deux objectifs, réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer les inégalités entre territoire. Elle se fondera sur une volonté politique forte de limiter le temps de transport contraint, en particulier pour aller au travail. La priorité absolue de la politique de l'Etat sera donnée à l'investissement dans les transports collectifs, et en particulier le ferroviaire, en lui affectant une partie des crédits prévus pour les transports routiers ».**

Amendement n° 5

Exposé des motifs :

L'absence dans le texte des nouvelles technologies éducatives est regrettable alors que c'est une importante voie d'avenir.

Texte :

au II, C, 5 à la fin de la partie, ajouter : **« Nous ferons enfin en sorte que l'Éducation nationale tire pleinement parti pour tous les élèves des nouvelles technologies éducatives. Celles ci fournissent les moyens de véritables révolutions : l'accès à des savoirs nombreux, structurés, actualisés émanant du monde entier ; des outils de création et de production de niveau "professionnel" mis à disposition de tous ; des modalités de communication, de travail collaboratif, de publication de résultats et, de manière générale, de nouvelles formes de relations avec des acteurs variés ; des logiciels permettant de nouer de nouvelles formes de confrontation au savoir, pertinentes et élaborées ».**

Amendement n° 6

Exposé des motifs :

La tarification à l'usage (nécessaire et superflu) n'est abordée que sur l'eau. Elle doit devenir la règle pour les services publics gérant des biens publics, pour assurer la convergence entre le social et l'écologique.

Le forum permanent pour le développement durable permet de reprendre ce qu'il y a eu de positif dans la méthode du Grenelle, tout en montrant bien que nous voulons que son débouché soit cette fois-ci pleinement opérationnel.

Texte :

au IV, C, après le titre, insérer le paragraphe suivant : **« Il est aujourd'hui essentiel de se doter d'une véritable stratégie vis-à-vis des biens publics, indispensables à la vie et à la protection de la planète. Ceci passe par une nouvelle maîtrise citoyenne des services publics, permettant la mise en œuvre de deux orientations prioritaires permettant de réduire les inégalités et de conjuguer le social et l'écologique : la priorité donnée à la prévention (lutte contre le gaspillage, isolation thermique,...) et une tarification distinguant le nécessaire (payé à bas prix) et le superflu. Nous proposons que ces sujets soient au niveau national discutés dans le cadre d'un « forum permanent pour le développement durable », associant représentants des collectivités publiques, des partenaires sociaux, des associations environnementales et des usagers ».**

Amendement n° 7

Exposé des motifs :

La rédaction actuelle est politiquement maladroite (pourquoi citer le Grenelle alors qu'on voit tous les jours son échec) et très en retrait sur l'isolation des logements par rapport à nos textes antérieurs et aux besoins (engagement très minimal et sur 2012 seulement)

Texte :

au IV, C, 2) troisième paragraphe : enlever la référence au Grenelle et remplacer le troisième paragraphe par **« Nous proposons de créer un fonds public doté de 14 Mds d'euros par an permettant de mettre aux meilleures normes d'ici 2030 les 20 millions d'habitats résidentiels anciens construits avant 1975. Aujourd'hui, environ 300 000 rénovations par an sont entreprises dont l'efficacité n'est pas garantie. Il faut tripler ce rythme et le porter à 1 000 000 rénovations lourdes pour atteindre des résultats vraiment significatifs en 20 ans ».**